

FLEXIFERT



ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL NK (Ca) 10-20 (12)
avec Manganèse (Mn) et Zinc (Zn)
avec des résines échangeuses d'ions

10-0-20

FLEXIFERT 10-0-20 est un engrais organo-minéral innovateur destiné à satisfaire les exigences en particulier du **riz** et des cultures étendues telles que **le maïs, le sorgho, le tournesol, les vergers et les cultures maraîchères** sur des sols riches en phospore. Il est riche en carbone organique et carbone organique humifié mais se vante en plus de la présence de résines échangeuses d'ions.

Les **résines échangeuses d'ions**, grâce à leur capacité d'échange total d'ions, augmentent la disponibilité des éléments nutritifs pour les cultures en influençant positivement la balance nutritive qui leur est propre.

De telle façon elles augmentent l'efficacité des éléments nutritifs présents sur le terrain et accentuent l'efficacité des engrais organo-minéraux, en déroulant une activité synergétique à celle du **carbone organique humifié**, produisant une protection durable des éléments nutritifs, plus longtemps disponibles pour les cultures qui les assimilent d'après leur besoins.

FLEXIFERT 10-0-20 est particulièrement indiqué pour le riz – culture qui a des rythmes de ramassage prolongés – dans les zones pauvres en potassium auxquelles on réclame une cession nutritive graduelle et une résistance aux pertes dues à la lixiviation. Les éléments nutritifs d'**azote** et de **potassium**, avec les micro-éléments **zinc** et **manganèse**, restent amplement disponibles pendant le cycle cultural entier en consentant un rendement agronomique optimal: la réduction des pertes par insolubilité, lixiviation, et volatilisation, permet la **rationalisation des techniques de fertilisation** même en périodes éloignées de l'utilisation nutritive des cultures en évitant les **gaspillages**.

L'abondant taux en **calcium** contribue à rendre la structure du terrain plus glomérulaire et légère.



Emballage: kg 25-500

Forme physique: Minipellets

Rapport NP: 1 : 0 : 2



Fabricant



Unimer S.p.A. - Via Palestro, 7 - 20121 Milano
ENTREPRISE AVEC SYSTÈME CERTIFIÉ
PAR DNV • ISO 9001

Approval Number:
Etablissement deVidor:
ABP1193UFERT2 – ABP1193OFSIPP2
Etablissement d'Arquata del Tronto:
ABP1177UFERT2



10-0-20

**ENGRAIS ORGANO-MINÉRAL
Nk (Ca) 10-20 (12)
avec Manganèse (Mn) et Zinc (Zn)
avec des résines échangeuses d'ions**

COMPOSITION:	
N total:	10%
N organique:	1,5%
N uréique:	8,5%
K ₂ O soluble dans l'eau:	20%
CaO total:	12%
Mn total:	0,1%
Zn total:	0,01%
Carbone organique (C):	10%
Carbone humique et fulvique (C):	2,5%

- **Engrais minéral:** Urée, chlorure de potassium.
- **Composants organiques:** Fumier séché.

Pour les engrains organiques et organo-minéraux il est conseillé d'enfouir légèrement le produit pour en améliorer l'action nutritionnelle.

Les précisions faisant référence aux simples cultures sont données à titre purement indicatif et peuvent être modifiées par rapport aux besoins, aux niveaux de fertilité et aux dispositions prévues par les différentes normes.

EMPLOI SUR LES CULTURES		
CULTURE	DOSE Kg/ha	EMPLOI
Blé, riz et autres céréales	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Maïs, sorgho	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Vergers	500-800	En post-récolte ou à la fin de l'hiver et du printemps
Vigne et olivier	400-800	En post-récolte ou à la fin de l'hiver et du printemps
Cultures industrielles, oléagineuses et protéagineuses	400-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis
Horticulture	600-800	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis/transplantation ou au sarclage
Betterave, herbes médicinales	300-600	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-semis ou au sarclage
Fraise	600-800	Avec les derniers travaux préparatoires en pré-transplantation
Floriculture, plantes d'ornement et prairies	500-800	À la reprise végétative ou en pré-transplantation

Unimer se réserve le droit d'apporter toute modification aux formulations.

FLEXIFERT 10-0-20 Rev 10 du 06/12/2024

Les produits destinés aux marchés étrangers pourraient présenter des variations de déclaration suivant la réglementation des Pays où ils seront livrés.